

**N°08-07-2021 / 07 – Avis du conseil communautaire concernant la dérogation
au repos dominical suite à la sollicitation Préfectorale**

L'An deux mille vingt et un, le huit juillet à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du 2 juillet deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle polyvalente de Coudray-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **29** : Sylvie CHERON, Angélique PAILLARD, Philippe RUHLMANN, Pascal MELLINGER, Pierre FERRE, Eric GIRONDEAU, Michel THIBAUT, Claude EPINETTE, Jean-Claude CHEVEE, Marc AUBRY, Nathalie BRUNET, Luc CALLU, Rudy BUARD, Alain VILETTE, Marc PETAGNA, Sabine AGESNE, Guillaume CARAYON, Nadine CHAILLOU, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Harold HUWART, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PELLION, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Gérard MORAND, délégués titulaires ;
Absents : **9** – Daniel BOUYGUES, Catherine CATESSON, Gérard DEVOIR, Céline GUILLOCHON, Jean-Pierre HUGUET, Guy BOCQUILLON, Marie POIRIER, Jean-Albert BASSOULET, Bertrand de MONICAULT,
Pouvoirs : **8** - Stéphane COURPOTIN à Sylvie CHERON, Marie-Anne PICHARD à Éric GIRONDEAU, Thomas BLONSKY à Alain VILETTE, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU à Jean-Claude DORDOIGNE, Martine CARRE-AVELINE à Jérémie CRABBE, Amadys CASTANIER à Pascale De Souancé, Alain VERGNOL à Jannick RIBAUT, Julie RACHEL à Marie-Claude RIGOT
Secrétaire de séance : Nathalie BRUNET

Par courrier du 26 mai 2021, la Préfecture d'Eure-et-Loir a sollicité l'avis des collectivités (Communes et EPCI), des organisations syndicales et patronales concernant le travail dominical. En effet, il est proposé de valider une dérogation au repos dominical valable pour tous les dimanches jusqu'au 18 juillet inclus. Cette mesure vise à soutenir les commerçants dans le cadre de la crise sanitaire.

Le Président propose au conseil communautaire de donner un avis favorable à cette dérogation.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide par 37 voix pour, de valider cette proposition de dérogation.

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche



21 JUIL. 2021

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le .
Publication/Notification/Affichage le :

23 JUIL. 2021

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
L'adjoint.e délégué.e,

